Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 056-215601568-20261027-20261005-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

COMMUNE DE PERSQUEN

L'an deux mil vingt-six, le mardi 27 octobre, le Conseil Municipal, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue des Rainettes, sous la présidence de Madame Myriam CHENAIS, Maire

Date de la convocation : 21 octobre 2026

Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, Mme Laetitia KERVEGANT, Mme Josiane KERVEGANT, Mme Marianne LE BAIL, M. Erwan BEVAN, M Bruno de MOUCHERON

Absents ayant donné procuration : Mrs Matthieu QUENDO (procuration à M Jean MANIN) et Nicolas MOTEL (procuration à Mme Myriam CHENAIS), Mme Michele PHILIPPE (procuration à Mme Josiane KERVEGANT)

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Erwan BEVAN

Membres afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 7
Présents ou représentés : 10

20261005 – FIXATION DU PRIX DE VENTE DE MATERIAUX EXCEDENTAIRES

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un riverain de la commune de Bubry a constaté un amas de traverses de trottoir au terrain de sport de la commune.
Il propose de les racheter à la commune moyennant le prix fixé par le conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ

FIXE le tarif de matériaux excédentaires à 30 euros le mètre linéaire

CHARGE Mme le Maire d'en informer les personnes intéressées

AUTORISE Mme le Maire à signer toute vente de matériaux excédentaires

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Myriam CHENAIS

MAIRIE DE PERSQUEN

Publication le 2/11/2026